

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie les Débrouillard(e)s de Val D'Amour INC.	Numéro de permis 815003	Date d'inspection Le 17 mars 2021	
Nom de l'établissement Garderie les Débrouillards(es) Inc.		Numéro de téléphone (506) 753-3596	
Adresse 1 rue de l'Ecole Val-d'Amour NB E3N 5E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une visite de surveillance.
- Le ratio est conforme pendant la visite.
- À mon arrivée, les enfants se préparent pour aller à l'extérieur.
- L'aire de changement de couche est conforme à la loi du service à la petite enfance.
- J'observe que les éducatrices encouragent l'autonomie des enfants.
- L'aire de repos est conforme à la loi du service à la petite enfance.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 mars 2021

Date

original signé par
Stéphanie Raymond

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 mars 2021

Date